LE TIRAGE DES 6e ET 7e TRANCHES DE LA LOTERIE NATIONALE A EU LIEU HIER

Sixième tranche

Le numéro 722.464 gagne 2.500.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun UN MILLION :
231.037 731.088 872.129 148.666 891.080

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 500.000 fr. :
060.810 433.923 126.841 310.031 623.185

Les numéros se terminant par	2.930	gagnent chacun	100.000 fr.
—	7.159	—	50.000 fr.
—	4.061	—	25.000 fr.
—	2.988	—	25.000 fr.
—	047	—	10.000 fr.
—	71	—	1.000 fr.
—	7	—	100 fr.

Septième tranche

Le numéro 065.884 gagne 2.500.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun UN MILLION :
023.154 071.423 045.657 888.509 130.059

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 500.000 fr. :
644.913 089.549 511.122 925.627 905.187

Les numéros se terminant par	8.711	gagnent chacun	100.000 fr.
—	6.233	—	50.000 fr.
—	0.477	—	25.000 fr.
—	5.384	—	25.000 fr.
—	489	—	10.000 fr.
—	38	—	1.000 fr.
—	7	—	100 fr.

— LE SALON DE LA MACHINE AGRICOLE —

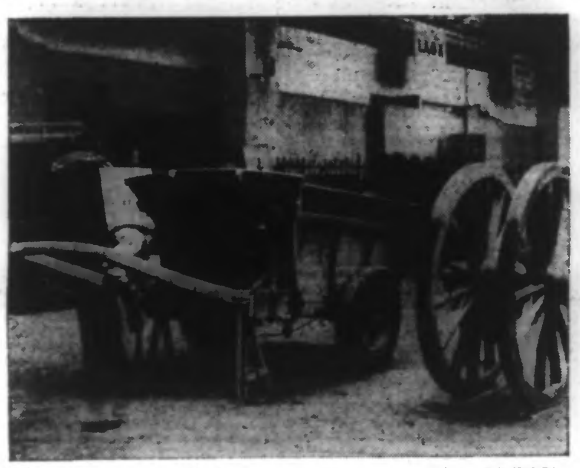

(Ph. N.Y.T.).

A L'EXPOSITION AGRICOLE OU PRÉSENTE DES TOMBEREAUX MUNIS DE PNEUS

Paris, 22 janvier. — Le XIVe Salon de la machine agricole a été inauguré, mardi matin, au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

Cette manifestation réunit dans les vastes salles mises à sa disposition les productions nouvelle et perfectionnées de plus de 500 constructeurs.

A midi, un déjeuner a eu lieu sous la présidence de M. Cassez, ministre de l'Agriculture.

LES ESCROQUERIES D'UN CAPORAL-CHEF qui s'était promu lieutenant et quêtait pour un monument à Raymond Poincaré

Paris, 22 janvier. — Depuis quelques mois, de nombreux chefs de corps, colonels et commandants d'unités ou services, recevaient une circulaire, d'apparence fort sérieuse, dont l'en-tête, dûment gravé, était ainsi conçu : « Comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Poincaré. » Le signataire — « lieutenant Marion » — exposait que « l'homme d'Etat disparu avait été un brillant officier de chasseurs à pied et qu'il était personnellement chargé de recueillir les souscriptions dans l'armée. » Les sommes devaient être adressées à une « boîte postale », en un building de la rue du Havre. Le « lieutenant Marion » reçut ainsi des sommes assez importantes par mandats s'élevant de 300 à 500 fr.

Or, il vint un moment où quelque chef de corps avisé flaira dans la circulaire une opération frisant l'escroquerie... Certains colonels, trop curieux au goût du « lieutenant Marion », exigèrent des précisions, ne les obtinrent pas... et informèrent le Parquet. M. Badin, commissaire spécial à la police judiciaire, chargea l'inspecteur principal adjoint Toscand et les inspecteurs Métaire et Parel de repérer cette fameuse «boîte postale» où s'accumulaient les mandats.

C'est ainsi que les policiers arrêtèrent un individu qui venait toucher 500 fr. d'un souscripteur généreux. Pris sinon la main dans le sac, tout au moins la main dans la boîte, le civil appréhendé reconnut que c'était bien lui qui signait « lieutenant Marion ». Il reconnut non moins volontiers qu'il avait 30 ans, qu'il était né à Bône et s'appelait Xavier Gioconti.

Les galons du beau lieutenant n'étaient que de laine, car Gioconti est caporal-chef au 46e d'infanterie, à Reuilly. L'an dernier, il était caporal-chef au 3e tirailleurs algériens, à Bône. Divorcé, malheureux, neurasthénique, il songea soudain que s'il avait femme et enfant il lui serait aisé de se faire envoyer dans un régiment de la métropole. Il s'en fut donc trouver un imprimeur à la conscience élastique qui consentit aisément à imprimer sur papier timbré plusieurs exemplaires d'un acte de mariage de Gioconti; il y ajouta avec générosité de faux extraits de naissance, prouvant que deux bambins sortaient leurs de cette union.

Tout était faux en cette mirifique histoire ; les actes de mariage, les extraits de naissance, l'épouse et les enfants. Un faux de plus ne coûtait que peu : il consista en un simili-cachet de la mairie de Monteaureau-faut-Yonne (Seine-et-Marne). L'ensemble ayant été dûment mis au point, le caporal-chef Gioconti alla trouver le chef de corps. Il l'apitoya

(Ph. Keystone.)

LE CAPORAL-CHEF XAVIER GIOCONTI

en lui dépeignant le navrant tableau de sa famille : sa femme, ses deux petits enfants là-bas au confluent de la Seine et de l'Yonne, l'impossibilité de les faire venir en Algérie, son désir de les rejoindre, de les embrasser...

— Faites-moi immédiatement une demande d'incorporation dans la métropole, dit son chef de corps.

Aussitôt dit, aussitôt fait, et accordé. Avant son départ, le « père de famille » passa chez le fourrier.

— Mon vieux, dit le fourrier, puisque depuis 1929 tu as deux enfants, tu as droit aux allocations pour charges de famille, et avec rappel depuis six ans...

— Oh ! chef, fit Gioconti ça ferait peut-être trop...

— Pas du tout, c'est « réglo »... Tu n'as pas de cadeau à faire à l'Etat.

Tant et si bien que notre caporal-chef toucha la somme, que l'on peut bien appeler coquette, de 15.000 francs.

Muni de lettres de recommandations authentiques, si extraordinaire que cela paraisse, il débarqua à Paris et incorporé au 46e d'infanterie, il loua une chambre 9, rue des Feuillantines. C'est à ce moment qu'il conçut et mit sur pied l'escroquerie à l'érection du monument Poincaré. Il troquait à son pied-à-terre l'uniforme pour le veston civil et se rendait d'un cœur léger à la boîte postale de la rue du Havre, pour y recueillir les fonds destinés à honorer la mémoire du « grand homme et du grand patriote ».

Encouragé par la facilité avec laquelle on touchait sans efforts ce l'argent à l'aide de quelques imprimés, il pensa qu'il valait mieux avoir quatre enfants que deux.

Notre homme adjoignit sur-le-champ à sa « famille » deux jumeaux nés en 1934. Puis, comme des permissions fréquentes étaient nécessitées tant par ses occupations comme membre unique et superactif du Comité Poincaré, que par sa nombreuse famille, il mit en fabrication des certificats de maladie ornés de faux cachets de la mairie de Montereau, de non moins faux cachets de la mairie du 5e arrondissement. Ces derniers établissaient que Mme Gioconti, employée dans une pharmacie du boulevard Saint-Michel, était d'une santé débile, nécessitant des soins attentifs. Mieux encore, notre as de l'escroquerie fabriqua des papiers à en-tête de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

En attendant la décision que va prendre l'autorité militaire au sujet de Gioconti, le caporal-chef est conservé sous les verrous.

Accusés de meurtre et de complicité, les tenanciers d'un bal-musette de Faches-Thumesnil sont acquittés par la Cour d'assises du Nord

Marie Robert et son beau-frère Marcel Claeys, qui loge chez elle, exploitaient à Faches-Thumesnil un bal-musette, attenant au cabaret des Sports Réunis, le bal de « La Pioche », fréquenté par une clientèle de jeunes gens assez turbulents.

Ceux-ci étaient particulièrement provoquants le 2 septembre dernier, notamment Gravelin, Vandenheede, Morphy, Moreels et Aubert, qui avaient absorbé quatre bouteilles de vin blanc. Ils bousculaient les danseurs et provoquèrent une bagarre, au cours de laquelle plusieurs consommateurs en vinrent aux mains.

Comme le pugilat continuait, Marie Robert passa un revolver à son beau-frère, qui intima aux jeunes gens l'ordre de rester tranquilles et tira un coup de revolver en l'air.

Gravelin étant particulièrement menaçant et s'avançant vers lui, Claeys perdit tout sang-froid et tira immédiatement deux autres coups. Frappé à mort, Gravelin tournoya sur lui-même et tomba.

Certains témoins affirment avec Claeys que Gravelin avait enlevé son veston, comme pour se jeter sur son adversaire. Celui-ci prétend même qu'il avait un couteau en main, mais ce fait n'a pas été établi par les constatations.

A l'audience, les témoignages sont assez contradictoires et le président Boutal ordonne, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que seront posées au jury les questions subsidiaires de coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Mes Léon Dubois et Robart plaident pour les parents de la victime, qui interviennent aux débats, puis M. l'avocat général Bornet soutient avec vigueur l'accusation.

Avec non moins de force, Me Jacquin plaide la légitime défense et l'acquittement de ses clients, d'ailleurs parfaitement notés dans leur commune.

La thèse de la défense prévaut dans l'esprit des jurés, qui répondent négativement aux questions qui leur sont posées. Marcel Claeys et Marie Robert sont acquittés.

Mme Gravelin, veuve de la victime, obtient cependant 20.000 fr. de dommages-intérêts, les autres parents se désistant de leur demande.

Le procès de Momont et ses complices commence aujourd'hui

C'est aujourd'hui je les trois jeunes bandits d'Haubourdin, Emile Momont, Roger Garin et Clément Delannoy comparaîtront devant le jury pour y répondre des nombreux vols qualifiés qui leur sont reprochés, ainsi que de l'assassinat d'Albert Warnes.

Les débats dureront trois jours.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 23 janvier :

Aujourd'hui, saint Raymond; demain, saint Timothée.

Soleil: Lever, 7 h. 35; coucher, 16 h. 31.

Lune: Pleine du 19; dernier quartier le 27.

Prévisions météorologiques pour la journée du 23 janvier (Région Nord): Temps médiocre; ciel brumeux, très nuageux, se couvrant par intermittences aux chutes de pluie; neige dans les montagnes; vent du secteur Nord modéré; température sans grand changement; minimum sans changement.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 h. à 11 h., au Groupe d'écoles Linné (entrée par la rue Inkermann prolongée); de de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Bains municipaux: Piscine: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

AU CONSERVATOIRE

M. André Bloch, inspecteur de l'enseignement musical, remet la croix de la Légion d'honneur à M. Francis Bousquet

Une cérémonie au cours de laquelle se sont donné éloquemment et cordialement libre cours les sentiments d'admiration et de reconnaissance qui vont au maître Francis Bousquet, l'éminent compositeur et directeur de notre Conservatoire, s'est accomplie hier soir mardi au cours de la deuxième et magistrale audition de la Société des concerts dont nous rendons compte d'autre part.

A l'entr'acte, après la première audition des mélodies du maître et en présence de plusieurs personnalités qui avaient pris place aux premiers rangs de l'assistance, M. André Bloch, le délicat compositeur d' « Au Béguinage », inspecteur de l'enseignement musical, délégué de M. le ministre de l'Education nationale, a remis la Croix de la Légion d'honneur à son ami M. Bousquet.

En la personne du nouveau chevalier, c'est à la fois l'auteur si personnel et si sensible des Soirs d'Afrique, le peintre de Sarati, le directeur qui a si bien réussi et le vaillant combattant de la grande guerre que l'on fêtait. Et c'est de tout cela que M. Bousquet fut loué dans les divers discours prononcés à son adresse.

Parlant au nom de M. Lebas et de la municipalité, M. le Dr Dupré, adjoint au maire et député, rendit, le premier, hommage à la conduite admirable de M. Bousquet pendant la guerre. Il le félicita des initiatives prises par lui à Roubaix et qui ont eu pour heureux effet de rapprocher l'art du peuple.

Au nom des professeurs, M. Seutin sut dire avec beaucoup de cœur à M. Bousquet, leur gratitude pour la création en 1927 de la Société des concerts de Roubaix qui tend à prendre la première place en France. Il souligna l'heureuse influence qu'il exerce sur ses confrères grâce à la Fédération des directeurs. Pour sa tâche qui fait la musique vivante, honorée, applaudie, il l'assura du dévouement des professeurs, heureux et fiers d'une telle collaboration.

C'est un régal oratoire que servit à l'auditoire M. Georges Ricou, ancien directeur de l'Opéra-Comique d'ailleurs conférencier des Annales souvent entendu dans cette même salle Pierre-Destombes. Il fut vivement applaudi lorsqu'il affirma qu'il n'est pas de plus belle œuvre à accomplir, pour les pouvoirs publics, que de soutenir tout ce qui élève l'esprit.

On goûta une très fine appréciation du beau talent de Mme Balguerie, un éloge délicat des mécènes qui, tel M. Maurice Dubrulle, protègent les traditions et la culture française et la pénétrante analyse de la personne et du talent du héros de la fête, dont le plus grand mérite est de mettre dans son art le cœur et la sensibilité.

Après quelques paroles charmantes de cordialité, M. André Bloch accomplit le rite de la remise de la Croix et M. Francis Bousquet, dans ses remerciements à tous sut associer les inspirations de son cœur du sel d'un esprit très français.

Cet intermède à la soirée musicale, auquel s'unirent avec joie tous les assistants, se termina dans les fleurs, offertes en gerbes au nouveau et sympathique chevalier et dans les applaudissements chaleureux.

Le Poêle JUNKER, supérieur à tous.24335

Le trafic de la gare de Roubaix est nettement en régression sur les années précédentes

On ne s'étonnera pas que la crise économique se fait sentir durement sur les opérations de la gare. Toutefois, il est juste d'ajouter que, maintenant, le trafic des chemins de fer n'est plus le baromètre infaillible de la vitalité d'une région, le transport sur route ayant pris un tel développement qu'il concurrence sérieusement le rail. Mais néanmoins, le chemin de fer reste un indice tangible qu'il n'est pas inutile de consulter.

Voici d'ailleurs quelques chiffres qui, mieux que tout commentaire, montreront ce recul sensible du trafic de la gare et, par conséquent, de notre activité industrielle. Il s'agit ici, bien entendu, du trafic de la gare principale :

Depuis 1931, les opérations sont en régression, en nombre et en tonnage. La mévente des produits manufacturés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, a ralenti considérablement le trafic et si l'année 1933 avait été mauvaise, celle qui vient de finir a marqué une nouvelle progression du mal. Les espoirs entrevus en fin d'année, au début du dernier trimestre n'ont malheureusement pas être réalisés. En grande vitesse, nous constatons une diminution importante que marque déjà le nombre des voyageurs au départ. De 312.803 en 1933, ce chiffre est descendu à 290.707 l'année dernière. Rappelons pour mémoire et pour bien situé la gravité du déficit, qu'en 1928, plus de 400.000 voyageurs s'étaient embarqués en gare de Roubaix !

En messageries, la diminution n'a pas été moins importante; qu'on en juge : 136.150 expéditions en 1933 ; 117.168 en 1934. Il y a cinq ans, on avait enregistré 185.276 expéditions !

Au départ, les postaux ont suivi la courbe descendante des autres chapitres : postaux intérieurs: 1933, 787.465; 1934, 702.280; postaux internationaux: 1933, 65.557; 1934, 58.667.

Ainsi le nombre total des postaux en 1934 s'est élevé à 760.947, alors qu'il y a cinq ans, on n'avait enregistré que 446.758 postaux

On s'étonnera sans doute devant une telle différence, qui semble marquer, pour 1934, une plus-value énorme sur 1929. Cela s'explique facilement par le fait que ces dernières années, plusieurs grosses maisons industrielles ont adopté, pour l'envoi de leurs laines de bonneterie, un mode d'expéditions par postaux...

Le nombre des voyageurs, ayant diminué, les bagages ont marqué le même recul, d'autant plus que leurs frais d'expédition a été sensiblement majorés. Aussi, en 1934, les bagages, au départ, se sont élevés à 16.126 avec un tonnage de 725.538 kilos. L'année précédente, on avait relevé 19.800 unités avec un tonnage de 873.898 kilos.

Les messageries, à l'arrivée, atteignirent 37.508 unités, d'un poids total de 1 million 019.136 kilos ; en 1933, il y avait eu 38.750 unités pour un tonnage de 1 million 316.908 kilos. En 1928, le nombre d'arrivages s'éleva à 141.336 !

Tous ces chiffres marquent donc un recul sensible des opérations de la grande vitesse. Le trafic de la petite vitesse n'est guère plus encourageant. En voici quelques exemples :

Les expéditions, qui avaient atteint 120.022 tonnes en 1933, ont descendu à 108.507 tonnes l'an dernier. Dans ces chiffres, les tissus réalisèrent 65.036 tonnes l'an dernier contre 60.424 tonnes en 1933. Quant aux arrivages, de 415.473 tonnes en 1933, ils n'ont plus été que de 322.267 tonnes l'an dernier ; les produits textiles, compris dans ces chiffres, avaient été de 34.922 en 1933 ; ils atteignirent à peine 23.900 tonnes en 1934 ; les combustibles minéraux sont descendus de 257.896 tonnes à 207.791 tonnes en 1934.

LE MOMENT EST AUX ÉCONOMIES!

Vous lavez plus de linge avec 2 doses de « BLANCO » à 0 fr. 30 et 0 fr. 20 de cristaux, soit en tout 0 fr. 50, qu'avec un paquet de lessive oxygénée à 1 fr. 50

De plus, le linge est plus blanc, la lessive plus vite terminée avec bien moins de rinçage. Voyez l'annonce page 8. 24407d

L'assemblée générale de la Croix-Rouge et l'inauguration de l'abri-type contre les gaz

Le Comité de Roubaix, de la Société française de Secours aux Blessés militaires, tiendra son assemblée générale sous la présidence de M. Guillon, préfet du Nord, le jeudi 24 janvier, à 17 h., au Cercle de l'Industrie, 7, Grand'Rue.

Il prie les Dames-Infirmières, Auxiliaires, Elèves-Infirmières et les Brancardiers-Secouristes de considérer le présent avis comme une invitation pressante à assister très nombreux à cette réunion afin d'affirmer la belle vitalité du Groupement roubaisien.

Cette réunion sera précédée, à 16 h., de l'inauguration officielle de « L'abri contre les gaz », installé dans les usines Wibaux-Florin, entrée rue Cuvelle.

Les visites de l'abri se succéderont dans l'ordre suivant :

Jeudi 24 janvier, à 16 heures : Inauguration officielle.

Vendredi 25 janvier, à 16 heures : Les assistantes du « Devoir national ».

Samedi 26 janvier, à 16 heures : Les brancardiers secouristes.

Dimanche 27 janvier, à 11 heures : Amicale des Sous-Officiers de réserve.

Dimanche 27 janvier, à 15 heures : Visite réservée aux personnes des catégories précédentes occupées pendant la semaine.

Jeudi 31 janvier, à 16 heures : Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing.

D'autres dates sont envisagées pour les divers Comités de Croix-Rouge de la région.

Les organisateurs, en édifiant cet abri et en l'agrémentant d'une importante exposition de masques, vêtements protecteurs, appareils, littérature, tracts concernant la lutte contre le danger des gaz, n'ont eu d'autre objectif que d'essayer de faire comme cela se pratique depuis longtemps déjà dans les autres pays, l'éducation de la population sur cette question d'actualité. Nul doute que le public par son empressement à visiter l'abri les jours qui lui sont réservés, tiendra à prouver combien cette réalisation modeste sans doute, répond cependant à ses désirs.

La Croix-Rouge tient à adresser un vibrant hommage de gratitude auquel s'associera sûrement la population roubaisienne à ceux qui lui ont permis cette intéressante réalisation, d'abord : à MM. les administrateurs des Etablissements Wibaux-Florin, qui lui accordèrent le plus bienveillante hospitalité et ensuite aux généreux donateurs qui voulurent bien assumer les frais de l'entreprise.

LES ANNONCES à paraître dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Delerue, 638, rue de Lannoy.

L'ÉLECTION D'UN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT DANS LE CANTON DE ROUBAIX-EST, EN REMPLACEMENT DE M. WATREMEZ

Les électeurs du canton de Roubaix-Est sont convoqués pour le dimanche 17 février 1935, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement.

Le scrutin sera ouvert à 8 h. et clos à 18 h.

En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 24 février 1935, de 8 à 18 h.

POUR LE BLANC, LA BLANCHE-PORTE, Tourcoing, 43, rue d'Austerlitz, 43. Vente Réclame, 10 % sur tous les articles. 17d

LA PRÉSENTATION PAR la TROUPE DRAMATIQUE DU CONSERVATOIRE DU « LOCATAIRE DU TROISIÈME SUR LA COUR »

La troupe dramatique du Conservatoire, pour faire connaître son éclectisme au public fidèle, qui suit ses efforts, présentera à Roubaix, le dimanche 10 février 1935, en matinée, une des plus belles pièces inspirées par l'influence divine de la bonté. D'une haute tenue morale, cette œuvre allie avec un rare bonheur la fantaisie et la rêverie poétique à l'observation ironique et amusante des caractères.

Deux excellents artistes, bien connus des amateurs de T. S. F., se produiront pour la première fois au Conservatoire. Ils seront entourés des premiers éléments de la troupe, ainsi que par de nouveaux sujets sélectionnés.

Soutenez un effort de « jeunes » en vous procurant un excellent fauteuil, confortable et peu éloigné de la scène, pour huit ou pour cinq francs. Réservez : douze francs.

La location s'ouvrira au Conservatoire, le jeudi 31 janvier 1935. Retenez cette date.

LA COUR D'APPEL DE DOUAI ORDONNE L'EXTRADITION DE L'ASSASSIN PRÉSUMÉ DE MONT-SAINT-AMAND

La Chambre des mises en accusation, présidée par M. Dorigny, a ordonné, hier mardi, l'extradition de François Le Bon, sujet belge, accusé de l'assassinat de Mme Julienne Stévens, veuve de Gustave De Ceuckelaere, ménagère à Mont-Saint-Amand (Belgique), 126, rue des Arts, et arrêté le 28 décembre dernier par la police roubaisienne. Le Bon nie être l'auteur du crime, mais il existe contre lui de fortes présomptions de culpabilité.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU RACING-CLUB DE ROUBAIX

Les membres du Racing-Club de Roubaix sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 6 février, à 20 h., au siège, Café Belle-Vue, 10, rue du Maréchal-Foch. Ordre du jour : Exposé de la situation financière et décisions à prendre concernant le maintien de la section professionnelle.

Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle, le présent avis en tenant lieu.

LA RÉUNION TRIMESTRIELLE DE LA MUTUELLE « LE BIEN-ÊTRE DU TRAVAILLEUR »

Dimanche s'est tenue au siège, 199, rue du Collège, la réunion trimestrielle de la Mutuele « Le Bien-être du travailleur », sous la présidence de M. Vandermeiren

Après le compte rendu de l'activité de la société et le rapport du trésorier, M. Vanvlierbergen, le secrétaire expose les avantages de la caisse chirurgicale et donne divers renseignements sur les assurances sociales.

A 20 h. une tombola fut tirée. Voici les numéros gagnants qui doivent être réclamés avant le 9 février :

2140 2254 1254 2185 2056 3806 745 4101
2345 1376 3400 1046 456 1374 2355 4345
1341 1365 3161 2100 3344 3351 3194 3155
1175 2243 1265

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE NOTRE-DAME

Le dimanche 27 janvier, à 9 h. 30, au Cercel Saint-Michel, 34, rue Richard-Lenoir, l'Amicale Notre-Dame tiendra son assemblée générale extraordinaire.

M. le chanoine Agnius, M. l'abbé Canis, le T.C.F. Directeur, MM. Paul Mullies et Pierre Lepoutre l'honoreront de leur présence.

Les assistants se joindront à la société de boules la « Saint-Paul » pour assister à la messe de 11 h. 30 en l'église Notre-Dame.

Par ailleurs, à 13 h., dans la salle du Cercle Saint-Michel, la « Saint-Paul » donnera son banquet. Coût: 20 fr. Adhésions à M. Th. Delplanque, 74 bis, rue de Tourcoing, avant le 26 janvier.

Les dames seront invitées au café à 16 h.

LES FUNÉRAILLES DE M. LECONTE SOUS-BRIGADIER DE POLICE

Mardi, à 14 h. 30, se sont déroulées en l'église Saint-Vincent de Paul, les funérailles de M. Emile Leconte, sous-brigadier de police en retraite, décédé dimanche, à l'âge de 62 ans.

La levée du corps fut faite au domicile du défunt, rue du Luxembourg, cité Saint-Louis, 19, par M. l'abbé Meurisse, curé de la paroisse.

Parmi l'assistance on remarquait une délégation de la police de Roubaix, conduite par les brigadiers Delvincourt et Merlin. On notait également plusieurs anciens policiers de la ville et notamment MM. Emile Rua, inspecteur de police en retraite, Stadler et Duhamel, anciens brigadiers de police, etc...

La messe fut célébrée par M. l'abbé Meurisse, qui donna aussi l'absoute.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège se reforma et prit la route du cimetière où eut lieu l'inhumation.

UNE RÉUNION DES « AMIS DU FOYER DU MUTILÉ »

Les « Amis du Foyer du Mutilé » ont tenu dimanche leur réunion générale, sous la présidence de M. Bertrand Bourgois, leur dévoué président, entouré de son Comité. Les sociétaires étaient venus nombreux et M. Bourgois constata cet empressement avec satisfaction. Il remercia les personnes présentes.

Après quoi, il fut décidé que le banquet annuel aura lieu le dimanche 24 mars. Le prix en fut fixé à 30 francs et il fut admis que les sociétaires pourraient amener avec eux plusieurs convives.

Après l'étude de diverses questions d'ordre intérieur, M. Bourgois salua un des membres, M. Ferdinand Knoff, qui a obtenu tout récemment la Médaille militaire. Il lui adressa, au nom des « Amis du Foyer », les plus vives félicitations et, au milieu des applaudissements, il lui remit une gerbe de fleurs.

M. Knoff, très ému, remercia et assura le groupement de son dévouement absolu, puis un « vivat » fut chanté en son honneur.

Une tombola termina cette belle réunion.

A l'issue de cette assemblée, un tournoi de boule fut disputé et donna les résultats suivants :

1er, G. Delle-B.B.X. ; 2e, Cocu-Caron ; 3e, Alkenbrecher-Moulart ; 4e, M. François-Briet; 5e, Bouten-G. Marthe; 6e, Mahé-M. Marthe ; 7e, Delplanque-Pollet ; 8e, Lemahieu-Tissot ; 9e, Vinchon-Chavet.

CHEZ LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Le Conseil d'administration du Syndicat des représentants, voyageurs et placiers de Roubaix-Tourcoing, s'est réuni à son siège, 12, place de la Gare, pour examiner diverses questions corporatives.

Les voyageurs et représentants ont été émus à la lecture des informations au sujet de l'arrêté ministériel du 28 décembre 1934, relatif à la déduction forfaitaire de 40 % en matière de frais professionnels.

Or, le paragraphe 2 du décret spécifie que : « Toutefois, les voyageurs, représentants et placiers de commerce et d'industrie qui exercent leur profession dans des conditions entraînant un pourcentage de frais notoirement plus élevé pourront obtenir la déduction du montant de leurs frais réels à condition d'en justifier. »

Les voyageurs, représentants et placiers qui seraient désireux d'avoir des renseignements complémentaires, peuvent s'adresser à la permanence qui fonctionne tous les soirs de la semaine à partir de 17 h. 30, place de la Gare, 12, à Roubaix.

Avant de se séparer le Comité a renouvelé son bureau de la façon suivante: président, M. Pierre Collin; vice-présidents, MM. E. Vanhollebèke, E. Bentin et Bayens; trésorier, M. M. Deloambre; secrétaire général, M. E.Deffontaine; secrétaire-adjoint, M. E. Liétard.

Le concert d'hiver de la « Grande-Harmonie » aura lieu le 29 janvier

Le concert annuel qu'offre à ses membres honoraires, la musique municipale le « Grande-Harmonie », aura lieu mardi 29 janvier, à 20 h., au Conservatoire de Musique, rue de Soubise.

Le Comité s'est assuré le concours d'artistes éminents de nos théâtres nationaux et cette manifestation artistique marquera parmi les plus belles de la saison. Nous en donnerons prochainement le programme.

Une manifestation de sympathie au Syndicat des débitants de boissons

Une manifestation de sympathie s'est déroulée au Syndicat des Débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration de cette association professionnelle.

Ce changement fut provoqué par la démission de M. Fleuris Vanherpe, président, obligé de se retirer pour raison de santé.

Cette retraite entraîna la nomination de nouveaux membres et la Commission fut composée comme suit : Président, M. Charles Bauduin ; vice-présidents, MM. Victor Beaucamps et Edouard Demeyer ; secrétaire général, M. Henri Terryn ; secrétaire adjoint, M. Jules Pennel ; trésorier, M. Henri David ; trésorier adjoint, M. Alfred Adens ; syndic, MM. Raymond Accour et Kundt.

Après ce renouvellement une manifestation de sympathie se déroula en l'honneur de M. Vanherpe, à qui M. Bauduin exprima les regrets que cause son départ. Il annonça à M. Vanherpe que la Commission a décidé de le nommer président honoraire.

M. Bauduin affirma ensuite qu'il fera son possible pour continuer l'œuvre tracée par l'ex-président et ce, avec l'appui de ses collaborateurs et amis. Il termina en adressant ses vœux de bonne santé à M. Vanherpe à qui il remit un superbe souvenir. Il offrit ensuite une gerbe de fleurs à Mme Vanherpe.

Très ému par cette manifestation d'amitié, M. Vanherpe remercia ses amis puis un vin d'honneur termina cette charmante soirée.

La mort de M. Léon Rapaille

Nous avons annoncé hier la mort de M. Léon Rapaille, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dimanche à son domicile, 41, rue du Chemin-de-Fer.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, où une chapelle ardente a été dressée et où le corps a été transporté.

Réunion à l'église, à 8 h. 45, et non au domicile, ainsi qu'il a été indiqué précédemment.

La réunion de l'Amicale Lavoisier

La réunion de janvier de l'Amicale Lavoisier s'est déroulée devant une grande affluence d'amicalistes. Grâce à la générosité de donatrices, les enfants ont reçu des boîtes de bonbons et objets utiles. Quant aux mamans, elles ne furent pas déçues non plus, plusieurs lots de valeur et ustensiles de ménage et filets garnis leur échurent.

Certaines ayant exprimé l'idée d'une fête le Comité leur fit connaître que l'élaboration en était, depuis quelque temps déjà à l'étude, une prochaine réunion spéciale de la Commission aura lieu pour définir l'organisation.

La prochaine réunion aura lieu le 10 février.

Un groupement en formation

M. Van den Bosselaere nous prie d'insérer ce qui suit :

Une association amicale, dénommée « Union des Poilus d'Orient de Roubaix et environs », est en formation. Les Poilus d'Orient sont priés d'assister à la réunion constitutive, où seront présentés les statuts et la Commission provisoire, son programme d'organisation, de cordialité, d'appui, de défense, de secours, répondant bien au caractère « anciens combattants d'Orient et des colonies », s'efforcera de donner satisfaction dans son ensemble aux anciens combattants d'Orient.

Toute idée politique ou tendancieuse sera exclue du groupement.

L'ADJUDICATION POUR LA CONFECTION D'EFFETS D'HABILLEMENT ET DE COIFFURE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX. — Mardi, à 11 h., a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication pour la confection d'effets d'habillement et de coiffure pour les services municipaux. Voici les résultats et le rabais consentis par les adjudicataires :

1er lot : Habillement des contremaîtres, gardes et cantonniers, surveillants des halles et agents de police. Devis, 19.968 francs. — M. Vanet, rabais de 20,06 %.

2e lot : Habillement du personnel de l'octroi. Devis, 1.176 fr. — M. Dehesnes, 2,70 %.

3e lot : Habillement des sapeurs-pompiers. Devis, 2.172 fr. 85. — M. Gurcuis, 29,96 %.

4e lot : Fourniture de manteaux de pluie aux appariteurs et au personnel de la police. Devis, 20.888 fr. — M. [illegible], 24,50 %.

[illegible]

[illegible] Chuppel, 26 ans, [illegible] cœur Vieriynck, à Roubaix, [illegible] doigt gauche coincé entre [illegible] phalle, en [illegible] jours d'incapacité de travail.

CONSULTATIONS [illegible] Demain jeudi, à 14 h. [illegible] salle du Cercle [illegible] à l'Ecole maternelle [illegible]

AVIS AUX [illegible] pitoyer [illegible] mercredi, de 16 h. 30 à 18 h. [illegible] M. Phavorque, [illegible] dimanche qui se [illegible]

[illegible] Croix, 1 [illegible] 3.437 fr. [illegible] Les : [illegible] pompiers. Devis, 375 fr. — M. [illegible] M. De Brabander, [illegible] même, assisté de [illegible] chem, commissaire [illegible] pour assistant. — M. Léon [illegible] comptabilité.

UNION DES MAÎTRES [illegible] Aujourd'hui mercredi, [illegible] « Café Pandore », Paternoster [illegible] Inscription: Caisse de [illegible] sanale, maladie et décès [illegible] cales; Contentieux; Renseignements [illegible]

Demain jeudi et samedi, [illegible] 262, Rue de Strasbourg, de [illegible]

Vendredi, de 19 à 20 h., [illegible] « Café de l'Harmonie », à [illegible]

Dimanche 27, permanence de 11 [illegible] au « Café Pandore ».

IL FAUT ÊTRE EN RÈGLE. — M. [illegible] lin, commissaire chef de la Sûreté [illegible] un procès-verbal, à la charge de M. [illegible] Vandystadt, demeurant place de la [illegible] ternité, 30, pour avoir employé une [illegible] Mlle Gabrielle Robert, 16 ans, de [illegible] nalité belge, qui n'était pas munie [illegible] carte d'identité de travailleur étranger.

La jeune fille a été objet d'un [illegible] verbal pour le même motif.

UNE PLAINTE POUR VOL. — Dans un café de la place de la Gare, rue [illegible] mettait aux prises jeudi vers 23 [illegible] MM. Oscar Truffaut, 40 ans, [illegible] rue Notre-Dame des Victoires, et [illegible] Soyez, 28 ans, garagiste, 27, rue [illegible] tier. Ce dernier avait, paraît-il, [illegible] nièce de la cafetière.

La dispute s'envenima et le garagiste [illegible] peu après, était « sorti » par M. Truffaut. Ceci, évidemment, ne se fit pas sans [illegible] et M. Soyez eut son pardessus déchiré [illegible] cours de la lutte...

Une fois dehors il invita son adversaire à sortir pour « s'arranger ». M. Truffaut ne bougeant pas, le garagiste se [illegible] sur l'auto de l'industriel, en y enlevant [illegible] rupteur de la magnéto.

Sur ces entrefaites, la police, que l'on avait avisée, arriva, et M. Soyez remit en place la pièce dérobée.

M. Truffaut a déposé une plainte pour vol contre M. Soyez.

M. André, commissaire de police du [illegible] arrondissement enquête sur cette affaire.

AUX SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX-CHEFS DU SERVICE DE SANTÉ. — Vendredi 25 janvier, à 19 h. 30, causerie [illegible] de l'Ecole du service de santé, « Café [illegible] Vue », 10, rue du Maréchal-Foch, sous la direction du directeur et de son adjoint.

CHEZ LES ANCIENS DES 151e ET [illegible] — La prochaine réunion du groupe aura lieu le dimanche 17 février, au « Café des Sports », à Mouvaux.

INSTITUT SÉVIGNÉ. — Le prochain thé dansant de l'Amicale aura lieu le dimanche 10 février, à 16 h., dans la salle du [illegible] des Amicales, 42, rue d'Alsace, avec le concours de l'orchestre habituel. L'entrée est fixée à 2 fr. pour les membres en possession de leur carte 1934-1935, et à 3 fr. pour les personnes étrangères à l'Amicale. Des cartes d'invitation pourront être retirées auprès des membres de la Commission dès le 20 janvier.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale obligatoire pour tous les musiciens.

GROUPE LYRIQUE DU FONTENOY. — Ce soir mercredi, à 19 h. 30, répétition générale au siège.

CERCLE « LES XL ». — Pas de répétition cette semaine. Ce mercredi, à 19 h., Café Deroubaix, rue d'Alma réunion du Comité directeur.

ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — Ce so